

Les partenaires sociaux se retrouvent aujourd'hui pour une sixième réunion du conclave

« La CFDT veut “changer de paradigme” sur la pénibilité », titre **Les Echos** alors que les partenaires sociaux se retrouvent aujourd'hui pour une sixième réunion du conclave. La CDFT a proposé de s'atteler à une meilleure prise en compte de la pénibilité au travail, façon de préparer une position de repli si l'âge légal de départ reste à 64 ans ? La centrale de Marylise Léon a mis la dernière main à un projet, consulté par Les Echos qu'elle a soumis à l'administration pour évaluer sa faisabilité. Elle propose de reconnaître par défaut la pénibilité de certains métiers et d'ouvrir des C2P en conséquence. Les employeurs auraient ensuite la possibilité de prouver qu'ils ont rendu le travail de leurs salariés moins usant et que l'acquisition des points pénibilité ne s'impose pas. « Cela permet (d'une part) que plus de salariés rentrent dans le compte pénibilité au départ et d'autre part, [...] d'avoir un vrai dialogue autour des questions du travail et des conditions de travail dans les entreprises puisque l'argumentaire de l'employeur passe nécessairement par un échange avec les représentants du personnel », a défendu Isabelle Mercier (CFDT). « Nous ne sommes pas encore convaincus, loin de là », a répondu Eric Chevée (CPME). Si l'organisation n'est pas défavorable à l'adoption d'une cartographie des métiers pénibles, elle devrait servir de base à la réalisation d'entretiens professionnels à 45 ans avec visite médicale et suivi adapté. **Le patronat insiste pour que la prise en compte de la pénibilité se fasse individu par individu.** (Les Echos, p.3)